Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 039-200090579-20250402-D_038_2025-DE

Tarifs extrascolaire à compter du 3 Septembre 2018 Accueil de loisirs d'ORGELET (Vacances)

Facturation au quart d'heure entamé, quart d'heure facturé sur les tranches horaires d'accueil échelonné, une partie fixe horaire est déterminée pour chaque séquence d'accueil

Le tarif appliqué à chaque enfant accueilli dans nos structures est établi pour l'année civile, sur la base de l'avis d'imposition sur les revenus du foyer (N-1 conformément aux recommandations de la CAF) et du nombre d'enfants à charge dans ce même foyer.

Les tarifs sont appliqués de la manière suivante : (ressources mensuelles x taux d'effort x durée de séquence) / 100

aux d'effort appliqués r nos accueil de loisirs	Résidents communauté de communes ou fréquentant les groupes scolaires de la Communauté de Communes Région d'Orgelet	0,035 pour un enfant à charge 0,031 pour deux enfants à charge 0,027 pour trois enfants à charge 0,022 pour quatre enfants à charge
	Extérieurs (Vacances sur le site d'Orgelet) (taux d'effort COM COM majoré de 0,010)	0,045 pour un enfant à charge 0,041 pour deux enfants à charge 0,037 pour trois enfants à charge 0,032 pour quatre enfants à charge

Accueil de loisirs ORGELET	Horaires	Durée de la séquence	Base horaire de facturation de la séquence en centièmes d'heure	Prix du repas	*Simulation tarif pour exemple* Tarif donné à la séquence Revenus du foyer + Nbr enfants à charge						Famille d'accueil Prix à l'heure fixe (0,75€h) par enfant	
					Mini 650 € 4 enfants		Moyen 2500 € 2 enfants		Maxi 4500 € 1 enfant			
					Durée Mini	Durée Maxi	Durée Mini	Durée Maxi	Durée Mini	Durée Maxi	Durée Mini	Durée Maxi
Accueil Vacances matin	7h15 à 9h00 (Accueil échelonné) 9h00/11h30 fixe 11h30 à 12h15 (départ échelonné)	2h30 à 5h	2h30 fixe + 1/4 h réalisés		0,36 €	0,71 €	1,94 €	3,88 €	3,94 €	7,88 €	1,88 €	3,75 €
Accueil Vacances après midi	13h15 à 14h00 (Accueil échelonné) 14h00/17h00 fixe 17h00 à 18h45 (départ échelonné)	3h à 5h30	3h00 fixe + 1/4 h réalisés		0,43 €	0,71 €	2,33 €	3,88 €	4,73 €	7,88 €	2,25 €	3,75 €
Accueil Vacances journée avec repas	7h15 à 9h00 (Accueil échelonné) 9h00/17h00 fixe 17h à 18h45(départ échelonné)	8h à 11h30	8h00 fixe + 1/4 h réalisés + repas	3,87 €	5,01 €	5,30 €	10,07 €	11,62 €	16,47 €	19,62 €	9,87 €	11,37 €
Accueil Vacances journée sortie	7h15 à 9h00 (Accueil échelonné) 9h00/17h00 fixe 17h à 18h45(départ échelonné)	8h à 11h30	8h00 fixe + 1/4 h réalisés + repas si fourni	Sans repas	1,14 €	1,43 €	6,20 €	7,75 €	12,60 €	15,75 €	6,00 €	7,50 €
				3,87 €	5,014	5,30 €	10,07 €	11,62 €	16,47 €	19,62 €	9,85 €	11,35 €
Accueil exceptionnel vacances demi-journée avec repas (continuité soutien scolaire)	12h à 18h45 12h/17h fixe 17h00 à 18h45 (départ échelonné)	5h à 6h45	5 h fixe +1/4 h réalisés + repas	3,87 €	4,59 €	4,83 €	7,75 €	9,10 €	11,75 €	14,50 €	7,60 €	8,91 €

Pour les enfants sujets aux allergies et bénéficiant d'un PAI leur imposant de devoir apporter leur repas durant les vacances scolaires, la tarification appliquée pour une journée avec prise de repas sera celle appliquée aux journées sans repas pour les sorties.

Camps	Tarif défini et voté par le conseil communautaire en cours d'année en fonction de la destination des séjours et des activités retenues
Mini Camps	Tarif défini et voté par le conseil communautaire en cours d'année en fonction de la destination des séjours et des activités retenues

Majoration tarifaire		
Retard parents	Retard parents	Tarification de la séquence d'accueil majorée de 5€ par 1/4 d'heure entamé
Enfants non inscrits mais présents	Enfants non inscrits mais présents	Tarification de la séquence d'accueil majorée de 2€